Qu'aucun d'entre vous ne souhaite la mort : soit il est bienfaiteur et il aura peut-être l'occasion de faire davantage de bien, soit il est malfaisant et il aura peut-être l'occasion de revenir sur la bonne voie et de se racheter.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Qu'aucun d'entre vous ne souhaite la mort : soit il est bienfaiteur et il aura peut-être l'occasion de faire davantage de bien, soit il est malfaisant et il aura peut-être l'occasion de revenir sur la bonne voie et de se racheter. » Ceci est la version rapportée par Al-Bukhârî. Dans la version de Muslim, Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Qu'aucun d'entre vous ne souhaite la mort ni n'invoque en ce sens avant qu'elle ne vienne à lui ! En effet, lorsque l'un de vous meurt, ses œuvres s'interrompent, or la vie n'apporte au croyant que davantage de bien. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

La parole du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) : « Qu'aucun d'entre vous ne souhaite la mort » est une interdiction prouvant que la chose est illicite. En effet, dans le fait de souhaiter la mort, il y a quelque chose qui témoigne de la non satisfaction de la créature vis-à-vis de la prédestination d'Allah. Il est impératif pour le croyant de patienter lorsqu'un mal le touche. Et s'il patiente, il récoltera deux choses importantes : premièrement : l'expiation des fautes, car rien ne touche l'individu comme souci, chagrin, mal ou autres sans qu'Allah ne lui efface ses fautes grâce à cela, même l'épine qui le pique est une cause de l'expiation de ses péchés. Deuxièmement, si l'individu s'est vu accordé l'espoir d'être récompensé par Allah et a patienté dans le but d'atteindre le Visage d'Allah, il sera rétribué. Mais dans le cas où il souhaite mourir, cela indique clairement qu'il n'est pas réellement patient face au destin d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, ni satisfait. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a certes expliqué que l'individu est soit un bienfaiteur et, dans ce cas, qu'il aura peut-être l'occasion de faire davantage de bonnes œuvres lors du prolongement de sa vie. Tant bien même, il resterait vivant dans une situation où il serait touché par des préjudices ou des maux, ses bonnes actions ne cesseraient d'augmenter. Soit il est malfaisant et, dans ce cas, il pourra revenir sur la bonne voie et se racheter auprès d'Allah, c'est à dire de Lui demander d'être satisfait de lui et de l'excuser. Ensuite, s'il meurt, il se sera repenti de ses méfaits. Donc, ne souhaite pas la mort, car certes toutes les situations où tu te trouves sont prédestinées et il faut patienter et espérer la récompense

d'Allah car il est impossible que le cours des choses reste inchangé. De plus, il est ici fait allusion au sens de l'interdiction de souhaiter la mort et de l'invoquer : cela revient à demander l'arrêt de l'accomplissement des œuvres. Effectivement, la prolongation de la vie permet la continuité des œuvres qui procure ainsi un accroissement de la récompense ; et s'il n'y avait que le fait de continuer à vouer un culte monothéiste à Allah, ceci serait sans aucun doute la meilleure des œuvres. Par ailleurs, il n'est pas permis de prétexter à cela qu'un individu craint d'apostasier avant sa mort, qu'Allah, Exalté soit-Il, nous en préserve, car cela reste rare. En effet, nul ne peut rejeter la jovialité de la foi après qu'elle se soit mélangée au cœur. Certes, il peut arriver qu'une personne apostasie mais cela reste rare et celui qui a été prédestiné, dans la science d'Allah, à avoir une mauvaise fin, ne pourra aucunement l'éviter, que la longueur de sa vie augmente ou diminue. Le fait de souhaiter la mort ne lui apportera aucun bien. A travers ce récit de la tradition prophétique, il y a un appel à envier le sort du bienfaiteur dans l'accomplissement du bien ainsi qu'une mise en garde concernant le sort de celui qui agit mal. C'est comme s'il disait : « Quiconque est bienfaiteur, qu'il cesse de souhaiter la mort, qu'il continue dans la voie du bien et en fasse davantage. Et quiconque est malfaisant, qu'il cesse de souhaiter la mort et qu'il renonce aux mauvais agissements afin de ne pas mourir sur cette voie qui est très dangereuse pour sa personne. »

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5652

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee